



## LE P'TIT CHŒUR DES PIRATES

---

### Règlement du 21 mars 2024

#### 1. Admission

Le P'tit Chœur des Pirates est un chœur d'enfants qui s'adresse aux enfants d'âge primaire, dès 4 ans (1H-8H).

#### 2. Inscription

La finance d'inscription se monte à CHF 60.- par année scolaire. Une famille qui inscrit plusieurs de ses enfants pour la même année scolaire ne paie la finance d'inscription qu'une seule fois par année.

#### 3. Fréquentation

L'enfant est inscrit pour l'année scolaire (selon calendrier scolaire fribourgeois). L'enfant peut rejoindre le cours en tout temps durant l'année dès lors qu'il ou elle a l'âge requis et qu'il y a des places disponibles. Les parents préviennent les responsables pour toute absence ou maladie de l'enfant à une répétition/un concert.

#### 4. Horaire

Les répétitions ont lieu le lundi à la maison des Œuvres, Place de l'Eglise 6 à Estavayer-le-Lac (entrée sous les arcades).

16h15-17h00 : 1H-3H.

17h00-18h00 : 4H-8H.

#### 5. Concerts

Les parents sont informés des dates de concert au fur et à mesure. La tenue de scène de base (jeans/t-shirt/robe sombre) est à la charge des parents et sera précisée pour chaque concert. Tous les autres costumes, accessoires et décors sont compris dans les frais d'écolage.

#### 6. Ecolage

L'écolage se monte à 50.- par mois par enfant, avec une déduction de CHF 10.- pour les fratries. L'écolage se paie en avance pour le mois suivant et au plus tard le 30 du mois précédent, 10x par année (de fin août à fin mai). Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (maladie, vacances, etc). En cas de non-paiement, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

#### 7. Bourses

Dans des cas particuliers, le Comité de l'association peut octroyer une bourse. Les soutiens sont confirmés par écrit.

## 8. Résiliation

Toute résiliation doit être annoncée par écrit/par email, au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois, sans quoi l'écolage sera dû.

## 9. Vacances et jours fériés

Les vacances et jours fériés sont identiques à ceux des écoles fribourgeoises.

## 10. Intégration

Dans le cas où l'intégration de l'enfant est difficile ou que son comportement perturbe le bon déroulement du cours, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

## 11. Santé

Les enfants trop malades pour assister à une répétition/un concert se verront contraints de rentrer à la maison. Les absences pour maladies seront signalées dès que possible.

## 12. Assurance

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert correctement par une assurance RC privée, ainsi que pour la maladie et pour les accidents.

## 13. Responsabilité

Les parents sont priés d'indiquer quelles sont les personnes autorisées à venir chercher les enfants. Le P'tit Chœur des Pirates est responsable des enfants depuis leur prise en charge, jusqu'au retour des parents.

## 14. Communication

La communication avec les parents se fait par whatsapp, messages ou email, et l'actualité du P'tit Chœur des Pirates est partagé sur Facebook/Instagram @leptitchoeurdespirates.

## 15. Coordonnées

Contact : leptitcoeurdespirates@gmail.com

### Capitainerie :

Fabien Volery / contact@fabienvolery.ch / 079 512 22 63

Réjane Chassot / 079 653 54 45

### Compte bancaire auprès de la BCV :

Association Le P'tit Chœur des Pirates

Rte d'Yverdon 34, 1470 Estavayer-le-Lac

IBAN CH94 0076 7000 S557 4155 9